

Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi)

Le Règlement local de publicité intercommunal (RLPi), approuvé au Conseil du Territoire Paris Terres D'envol le 4 juillet 2022, vise à concilier l'affichage publicitaire et la protection du cadre de vie des habitants des 8 communes le composant (Aulnay-sous-Bois, Drancy, Dugny, Le Bourget, Le Blanc-Mesnil, Villepinte, Tremblay-en-France et **Sevrans**).

Vous trouverez ci-dessous le **RLPi** ainsi que le [plan zonage de Sevrans](#).

À télécharger

[rlpi_2022.pdf](#) (.pdf - 181.39 Ko)

[zonage_sevrans_2022.pdf](#) (.pdf - 1.42 Mo)

Publié le 19 Septembre 2022